

Stage de formation syndicale :

Jeudi 21 et
Vendredi 22 décembre
2017

*pour un syndicalisme d'émancipation : autogestion,
liberté pédagogique, anti-hiérarchie*

Organisé par Sud Éducation 01

OÙ ET QUAND ?

Le jeudi 21 et vendredi 22 décembre 2017 de 8h30 à 16h30 à Bourg-en-Bresse Salle St Roch, rue Saint-Roch.

POUR QUI ?

Ouvert à tous les personnels de l'Éducation, syndiqué-e-s, non syndiqué-e-s, syndiqué-e-s dans un autre syndicat.

COMMENT ?

La participation à une formation syndicale reste de droit sur votre temps de travail. Il suffit d'en faire la demande **au moins un mois à l'avance** auprès de la DSDEN pour le primaire, du recteur pour le secondaire et au SRFD pour le ministère de l'agriculture.

Modèle de demande de congé pour formation syndicale à envoyer au moins un mois à l'avance

Informez Sud Éducation Ain de votre participation :

- un mail : ain@sudeducation.org
- un téléphone : 04-74-42-95-83
(nombre limité à 40 participants).

Nom – Prénom

À ..., le ...

Fonction

Affectation

M. ou Mme le-la DSDEN / Recteur-trice

s/c M. ou Mme L'inspecteur-trice / Chef d'établissement

Objet : Demande de congé pour formation syndicale

Je soussigné-e (nom-prénom-fonction) demande à bénéficier d'un congé pour formation syndicale en application de la loi n°82-997 du 23 novembre 1982 et du décret n°84-474 du 15 juin 1984, en vue de participer au stage organisé par Sud Éducation Ain les 21 et 22 décembre 2017 à Bourg-en-Bresse.

... formule de politesse, signature

PROGRAMME

Journée du jeudi 21 décembre : **autogestion et syndicalisme**

8h30 – 9h30 : accueil

9h30 – 12h30 : intervention de Frank Mintz

13h30 – 16h30 : intervention de Myrtille Gonzalbo

Les intervenants exposeront leur réflexion sur l'autogestion à partir de l'exemple des collectivités dans l'Espagne de 1936. Les interventions seront suivies d'un débat.

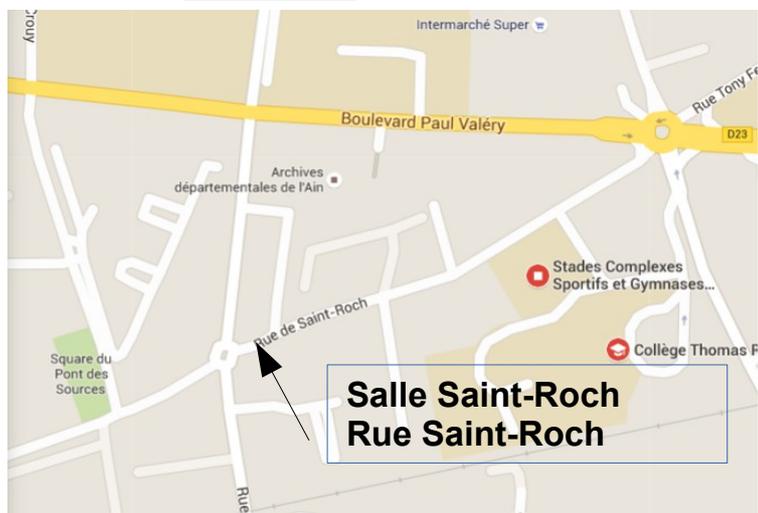
Journée du vendredi 22 décembre :

8h30 – 9h30 : accueil

9h30 – 12h30 : autogestion et pratiques pédagogiques

13h30 – 16h30 : luttes anti-hiérarchiques et défense des personnels.

Plan d'accès :



Repas du midi

- jeudi 21 décembre : repas partagé
- vendredi 22 décembre : possibilité de prendre le repas au restaurant associatif «La Canaille» (prévoir 11 euros pour un repas).
Merci de vous signaler.

Participer à un stage de formation syndicale ?

J'aimerais bien, mais je ne sais pas si ce sera accepté.

Vous avez le droit à 12 jours de formation syndicale par an. Un stage syndical est un droit. Votre hiérarchie ne peut vous en priver si vous envoyez votre demande 30 jours avant le début du stage.

12 jours !
Comment se fait-il que je ne sois pas au courant ?

C'est justement pour mieux connaître nos droits que nous organisons ce stage !

C'est bien beau, mais vais-je être remplacé-e ?

Ni plus ni moins que lorsque vous êtes malade. Vous ne vous demandez pas si vous avez le droit d'être malade (quoique...) ! C'est à l'autorité administrative de faire respecter vos droits et ceux des enfants à la continuité de leurs apprentissages. C'est donc à l'institution d'assurer votre remplacement.

